

COLLOQUE

Quels droits pour tous à l'heure de la crise ?

"Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir." On a donc tenté hier de faire mentir La Fontaine. Pour les 20 ans de l'accès au droit, on a dressé bilan, fait le décompte des droits qui ont été conquis par les plus faibles et surtout mesuré en quoi la cohésion sociale a gagné du terrain. Depuis la loi du 10 juillet 1991, Marseille a montré l'exemple. Et parmi les premières villes d'ailleurs. Aujourd'hui, des consultations juridiques sont dispensées dans 40 communes du département, soit une couverture de 82%. Plus de 18 000 personnes ont bénéficié, en 2010, d'une action, et plus de 6 M€ ont été investis en dix ans.

Invité de marque, Dominique Baudis, ex-maire de Toulouse, aujourd'hui défenseur des droits, a dit tout le chemin parcouru. Aujourd'hui, n'importe quel citoyen peut saisir ses services, quand hier il fallait passer obligatoirement par un député ou un sénateur. "On peut même convoquer les personnes et elles ne peuvent pas s'y soustraire", a-t-il insisté. Médiateur de la République, Défenseur des enfants, Haute autorité de lutte contre les discriminations et Commission nationale de déontologie de la sécurité : quatre services offrent "un accès au droit plus simple et plus large", résume Dominique Baudis. Avec 34 délégués en Proven-



Dominique Baudis salue "un accès plus simple et plus large". / PHOTO G.R.

ce-Alpes-Côte d'Azur, le Défenseur des droits a traité ici l'an dernier plus de 8 000 dossiers, dont 984 concernent des détenus. "Une personne détenue est privée de liberté, mais elle ne doit pas être privée de droits", nuance Dominique Baudis. "En ces temps de difficultés financières, nous avons besoin de pérennité des financements", observe François Pion, président du tribunal de grande instance de Marseille et du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) des Bouches-du-Rhône, l'un des promoteurs de l'accès au droit après Claude Parodi, magistrat et père fondateur marseillais. Un message évidemment destiné aux élus. "C'est le nerf de la guerre", renchérit Catherine Husson-Trochain, première présidente de la cour d'appel d'Aix. Daniel Sperling, adjoint au maire de Marseille, rappellera que "si nul n'est censé ignorer la loi, cela ne signifie pas que tout le monde est censé la connaître". Il plaidera donc pour ce "mieux-vivre ensemble" qui, par l'accès au droit, prévient la délinquance, aide les victimes, évite l'exclusion et par-là même préserve l'ordre public. "Bon droit a besoin d'aide", professait Molière.

Denis TROSSERO



François Pion, président du TGI de Marseille, apôtre de l'accès au droit. / PHOTO P.N.

Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) 04 91 15 53 92.